

 <b>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</b>  PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES direction départementale des territoires  <b>SEREF</b>	<b>Avis du Service Environnement, Risques, Eau et Forêt</b>	Vu et validé par le chef du service environnement, risques, eau et forêt le 12/06/23  Le chef du service environnement risques, eau et forêt
	Demande d'avis sur le permis de construire n° PC0650472300004 relatif à la construction d'une centrale photovoltaïque sur la commune d'Aureilhan	
	Avis demandé par le SACL	

### Contexte du projet

Le SACL sollicite le SEREF pour un permis de construire présenté par la société Fransol-18 SAS concernant la construction d'une centrale photovoltaïque sur la commune d'Aureilhan.

### Conclusion pour le SEREF :

Le SEREF n'a pas de remarque particulière concernant cette demande de permis de construire.